

CARE

2021-2022

Cueillette Alpine Responsable



CONTEXTE DU PROJET

Environ 800 espèces ou sous-espèces font l'objet de prélèvements à buts commerciaux dans les milieux plus ou moins anthropisés du territoire métropolitain.

Si la cueillette se pratique sur l'ensemble du territoire national, les principales zones se situent dans les massifs montagneux connus pour la richesse de leur biodiversité : les Vosges pour l'arnica (*Arnica montana*), le Jura pour l'if commun (*Taxus baccata*), l'Auvergne pour la gentiane (*Gentiana lutea*), les Alpes pour le génépi (*Artemisia genipi*), Ail des ours (*Allium ursinum*), etc. A ces prélèvements, s'ajoutent également ceux des habitants et des nombreux touristes fréquentant les massifs. S'agissant du massif alpin, aucune étude n'a encore été conduite afin d'établir un état des lieux



de la cueillette de plantes sauvages. Les pratiques et les quantités prélevées sont méconnues, confrontées le plus souvent à un monde secret voire opaque. En outre, la pérennité, la rareté, la vulnérabilité de cette ressource n'ont jamais été évaluées, et ce malgré l'établissement de listes préfectorales réglementant les cueillettes il y a une vingtaine d'années. Il n'y a jamais eu non plus d'étude sur les impacts de la cueillette sur les populations d'espèces.

OBJECTIFS ET ACTIONS DU PROJET

L'objectif du projet est d'assurer la protection de la biodiversité de la flore alpine et ainsi contribuer à la réduction du « taux d'espèces alpines menacées » à 50 % à l'horizon 2023.



Le projet cible plus spécifiquement le domaine des plantes sauvages cueillies sur le massif alpin en raison de la pression toute particulière que ces espèces subissent du fait de la demande mondiale en extraits végétaux.

Pour atteindre cet objectif général, le projet a défini plusieurs objectifs opérationnels répondant aux différentes problématiques identifiées :

- identifier et cartographier les acteurs impliqués dans la cueillette, les espèces cueillies, les habitats et les marchés,
- croiser la liste nationale des espèces cueillies avec la liste rouge de la flore des Alpes,
- actualiser la liste des plantes cueillies sur le massif alpin,
- évaluer la vulnérabilité des espèces cueillies dans les Alpes,
- évaluer l'impact de la cueillette sur les populations d'espèces,
- sensibiliser, former et diffuser les résultats à l'ensemble des parties prenantes du massif alpin.

ACTIVITES CONDUITES

- identifier et cartographier les acteurs impliqués dans la cueillette, les espèces concernées, les habitats et les marchés,
- réaliser des enquêtes ethnobotaniques sur les pratiques de cueillette et d'usage des plantes sauvages,
- réaliser un état des lieux de la ressource tenant compte des différents critères de gestion (abondance, qualité, pression de cueillette, exposition à divers risques, etc.),
- construire une analyse croisée de la liste nationale des espèces cueillies avec la liste rouge de la flore des Alpes,
- élaborer une méthodologie d'étude d'impact de la cueillette,
- évaluer les impacts de la cueillette sur les populations d'espèces,

- réaliser des actions de formation, de sensibilisation et de dissémination (ateliers de restitution des travaux sur les territoires, réalisation d'une exposition itinérante sur le massif alpin à destination du grand public, actions de culture scientifique afin de sensibiliser les plus jeunes à la protection de la biodiversité alpine).



PARTENAIRE TECHNIQUE

L'Université Européenne des Saveurs et des Senteurs est chef de file du projet.

FINANCEMENT

Le projet Care est cofinancé par l'Union européenne dans le cadre du programme opérationnel interrégional du massif des Alpes. Un cofinancement est assuré par la DREAL Auvergne Rhône-Alpes, les Régions Sud et Auvergne-Rhône-Alpes.

Le projet couvre la période 2021-2022. Le coût total du programme est de 93 973 €.

Fond Européen de Développement Régional
56 384 € (UESS : 48 263 €, CBNA : 8 121 €)

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
2 733 € (CBNA)

Région SUD
8 505 € (UESS)

Région Auvergne-Rhône-Alpes
8 505 € (UESS)

Autofinancement
18 796 € (UESS : 16 089 €, CBNA : 2 707 €)

NOUS CONTACTER

CBNA, Luc GARRAUD, l.garraud@cbn-alpin.fr
UESS, Xavier LEMONDE, direction@uess.fr